

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 16 décembre 2020

Délibération  
n°218-2020  
Point 4.3.2

### **Point 4.3.2 de l'ordre du jour** **Suivi des recettes fléchées**

#### **EXPOSE DES MOTIFS :**

En comptabilité budgétaire, les recettes sont globalisées par principe, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'utilisation prédéterminée.

Cependant, pour répondre au mieux aux évaluations, notamment de la trésorerie, certaines recettes peuvent être qualifiées de fléchées dès lors que leur utilisation est destinée à des dépenses explicitement identifiées qui pourraient se réaliser sur un exercice différent de celui de leur encaissement ayant ainsi un impact sur le calcul de la trésorerie.

Dès lors qu'une recette est qualifiée de « fléchée », un suivi particulier est réalisé, permettant d'informer les membres du Conseil d'administration sur le niveau des recettes attendues par année et les dépenses envisagées et payées (cf. tableau 8 : opérations liées aux recettes fléchées, ce tableau étant une annexe obligatoire des budgets initiaux et rectificatifs).

De même, le tableau de trésorerie (tableau 7) présente les encaissements et décaissements liés aux recettes fléchées.

En 2017, dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité budgétaire, le conseil d'administration a approuvé le périmètre suivant de crédits fléchés :

- de l'Initiative d'Excellence
- de l'Opération Campus
- du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020

Après 4 années de mise en place de la GBCP, il est proposé d'étendre ce périmètre des recettes fléchées aux contrats de recherche et de formation :

- financés par l'ANR, l'Europe et les autres bailleurs (codification de l'éOTP dans le progiciel financier par acronyme débutant par les lettres A, E, S),
- conclus à compter de 2021 (millésime 21 et suivants dans le progiciel financier).

**Délibération :**

Le conseil d'administration approuve le nouveau périmètre des opérations fléchées à compter de 2021 :

- Initiative d'Excellence et Programmes Investissement d'Avenir,
- Opération Campus,
- Contrat de Plan Etat Région (CPER),
- Contrats de recherche et de formation 2021 et années suivantes.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	4

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT